

REGION BRETAGNE

MCE n°
Reçu le
28 OCT. 2004

Délibération n° 04-SOGM/1
enregistrée au Contrôle
de la légalité le

CONSEIL REGIONAL

5^{ème} réunion de 2004

7 et 8 octobre 2004

PREFECTURE BRETAGNE
REÇU le

12 OCT. 2004

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
35065 RENNES CEDEX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CHAMP A L'ASSIETTE : VERS UNE BRETAGNE SANS OGM

Le Conseil régional réuni en séance plénière les 7 et 8 octobre 2004 au siège de la Région de Bretagne ;

Au vu du rapport présenté par M. le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique et social régional le 27 septembre 2004 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par la Commission du Développement Economique et de la Recherche et par la Commission Environnement et Cadre de vie ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- de **RETENIR** comme objectif celui d'une Bretagne sans OGM, du champ à l'assiette.

Cette position s'appuie sur un socle de principes largement partagés, et sur le principe de réalité.

Ces principes sont les suivants :

➤ Le Conseil régional prend acte des incertitudes qui demeurent quant aux risques que comporte l'utilisation d'OGM dans l'agriculture.

- Sur le plan de la santé humaine, notamment à long terme, faute d'un recul suffisant,

- Sur le plan de l'équilibre environnemental, compte tenu de la réalité démontrée des risques de dissémination,
- Sur le plan de l'équilibre économique et de la nécessité de permettre la survie et le développement d'une filière sans OGM,
- Sur le plan philosophique et moral, compte tenu des dérives possibles quant à l'appropriation et la manipulation du vivant.

➤ Il réaffirme son soutien à la recherche dans le domaine des biotechnologies, en particulier en matière médicale, agroalimentaire et maritime, où les applications semblent très importantes. Il rappelle que ces recherches, au-delà des innovations auxquelles elles peuvent conduire, sont absolument nécessaires à la parfaite connaissance des risques éventuels de certaines pratiques. Il importe cependant que ces recherches soient conduites dans des conditions optimales de sécurité, en les soumettant au principe de prévention.

➤ Il veut enfin favoriser, en Bretagne, la mise en place et le développement d'une filière de production agricole de haute qualité, répondant à une attente croissante des consommateurs, en France, et en Europe. La réussite d'un tel objectif requiert évidemment la garantie d'une traçabilité optimale sur l'ensemble des filières, la valorisation de tous les signes de qualité, le soutien à l'innovation et aux stratégies commerciales offensives. Au-delà de la stricte question des OGM, c'est, on le sait, la condition du maintien et du développement du potentiel agricole breton.

Le réalisme est nécessaire : la Région n'a pas le pouvoir d'interdire. Une Bretagne sans OGM ne se décrète pas. Elle sera le résultat de démarches de sensibilisation, de persuasion, de mobilisation des acteurs concernés et d'accompagnement des initiatives de terrain. La mise au point de filières sans OGM et la traçabilité feront partie des critères d'éco-conditionnalité qui seront intégrés dans les politiques régionales.

Sur la base de ces principes, le Conseil régional approuve les orientations suivantes :

Afin de promouvoir une Bretagne sans OGM, le Conseil régional décide d'étudier les mesures pour :

➤ que ne soit autorisée sur son territoire aucune expérimentation en plein champ portant sur des plantes intégrant des OGM ; la Région pourra soutenir les communes qui prendront l'initiative de se déclarer « territoire libre d'OGM en extérieur »,

➤ que l'importation et la commercialisation en Bretagne de produits OGM (notamment pour l'alimentation animale) aillent en diminution constante, au profit de produits non OGM, dans un souci de promotion de filières de haute qualité,

➤ que la Bretagne devienne région exemplaire, d'une part dans la mise en place d'une traçabilité complète du champ à l'assiette du consommateur, d'autre part dans le développement de filières sans OGM, innovantes et de haute qualité.

➤ que la Bretagne s'associe à toutes formes d'actions visant

- à réduire sa dépendance vis à vis des importations de protéines,
- à développer ses propres filières de semences.

➤ La Région réaffirme clairement qu'elle est favorable à la recherche, notamment publique, et aux avancées dans le domaine de la biotechnologie ; elle approuve et soutiendra dans les conditions habituelles de ses politiques, toute forme de recherche dès lors qu'elle se soumet au principe de prévention, et notamment qu'elle se déroule en milieu confiné

A cette fin, la Région s'engage à :

- soutenir les initiatives de terrain concourant à l'objectif général d'une Bretagne sans OGM, du champ à l'assiette, en particulier toutes celles qui s'inscriront dans le cadre d'un agenda 21,
 - notamment les acteurs des filières de production agricole, dans leurs efforts de mise en place d'une traçabilité performante et complète, dans leurs initiatives en faveur de la qualité et de l'innovation,
 - les lycées bretons qui engageront une action pour garantir aux élèves une alimentation sans OGM et de qualité, notamment dans le cadre de démarches de type agenda 21

- développer la collaboration engagée avec l'Etat brésilien de Parana, notamment, de manière à conforter la mise en œuvre d'une filière garantie sans OGM et de promouvoir un modèle économique et commercial alternatif, viable, mais intégré dans les mécanismes de marché,
 - le Conseil régional organisera une mission d'étude et de travail au Parana, ouverte à tous les acteurs des filières agricoles désireux de s'engager dans une démarche exemplaire,
 - la Bretagne pourra proposer aux régions voisines de s'associer à cet accord,

- développer les synergies au plan français, européen et mondial, notamment avec la campagne pour les zones et régions sans OGM que l'ARE (Association des Régions d'Europe) – qui réunit 250 régions de 30 pays européens – a lancée le 14 septembre 2004, avec les Amis de la Terre Europe,

- développer des actions de sensibilisation et d'information afin d'améliorer la connaissance de chacun sur la question des OGM.

Le Président du Conseil Régional

M. Le Dr'ian

PREFECTURE BRETAGNE
REÇU le *Jean-Yves LE DR'IAN*

12 OCT. 2004

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
35065 RENNES CÉDEX